



COMPTE-RENDU DE LA CAP DES GREFFIERS DES 20 et 21 MARS 2013

Cette CAP portait essentiellement sur les recours en matière d'évaluation, quelques titularisations et des recours en matière de temps partiels. Chaque collègue ayant demandé le soutien de l'UNSa SJ a été destinataire du résultat de son recours.

L'UNSa SJ tient à souligner l'importance des recours en matière d'évaluation.

Ne pensez pas que ceux-ci sont inutiles car de nombreux recours **aboutissent**. La preuve en est, au niveau des statistiques indiquées par l'Administration :

96 recours ont été formés pour l'année 2011

- * 24 recours étaient irrecevables (hors délais, pas de recours hiérarchique...),
- * 22 recours n'ont pas abouti devant la CAP,
- * 50 recours ont reçu un avis favorable de la CAP,
- 39 ont été suivis par les chefs de cour.

Nous vous rappelons qu'à l'issue des observations que vous pouvez formuler après votre entretien d'évaluation, il vous faut dans les 10 jours former **un recours hiérarchique**. Celui-ci s'impose avant la saisine de la CAP qui ne peut statuer qu'à l'issue du recours hiérarchique, faute de quoi il est **irrecevable devant le CAP**.

UN GRAND CHANGEMENT DANS L'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AU 1^{er} GRADE DU CORPS DE GREFFIERS

Lors de la CAP de décembre 2012 nous vous avons fait part du changement qui interviendrait dès cette année quant aux promotions au choix au 1^{er} grade de greffier.

Désormais, nous étudierons ce type de promotions sur dossier. Un mémoire de proposition sera établi par la hiérarchie, pour chacun des greffiers remplissant la condition statutaire (être au 12^{ème} échelon du 2^{ème} grade).

Ainsi nous pourrions promouvoir des collègues sur d'autres critères que sur la base d'une simple ancienneté.

Ce mémoire de proposition renseignera, notamment, sur :

- l'évaluation de la valeur professionnelle sur 3 ans,
- le déroulé de carrière (mobilité fonctionnelles, géographiques ...).

Les membres de la CAP